

**Compte-rendu de la deuxième réunion du groupe de travail  
sur la gouvernance de l'Université de Toulouse**

**18 juillet 2012**

*Le texte qui suit rapporte différents points de vue exprimés par les participants et ne constitue en aucun cas un ensemble de décisions arrêtées. Il rend compte des débats sur plusieurs thèmes, dont le contenu pourra évoluer lors des prochaines réunions du groupe de travail.*

**1. Participants**

<b>Noms et prénoms</b>	<b>Etablissement</b>	<b>Fonction</b>
<b>Marie-France BARTHET</b>	PRES	Présidente
<b>Pierre DREUX</b>	Groupe ESC	Directeur
<b>Philippe ANSON</b>	INPT	BIATSS – élu CA
<b>Hélène ROUX de BALMANN</b>	INPT	Dir. Ecole Doctorale, Bureau du Collège Doctoral
<b>Laurent GROSCLAUDE</b>	PRES	Directeur RI
<b>Marc BEGUE</b>	INSA	BIATSS – élu CA
<b>Brigitte PRADIN</b>	UPS	VPD Rel. Interuniversitaires et politique de site
<b>Philippe DEBAECKER</b>	UT2	BIATSS
<b>Valérie VISA-ONDARÇUHU</b>	UT2	VP – CA
<b>Dominique RAMONDOU</b>	UPS	Elue BIATSS CA
<b>Irène GAILLARD</b>	INPT	Elue CA – MCF
<b>Grégory DECHAMP-GUILLAUME</b>	INPT	Directeur INPT-ENSAT
<b>Hervé PINGAUD</b>	CUFR Champollion	Directeur
<b>Christelle FARENC</b>	UPS	Directrice IUT Tarbes
<b>Clément VARENNE</b>	UT2	Doctorant
<b>Antoine POUNT-BISET</b>	UPS	Elu CA étudiant
<b>Arthur PEYNE</b>	ENSAT	Elu CA étudiant
<b>Bruno SIRE</b>	UT1	Président
<b>Laure ORTIZ</b>	IEP	Professeur – EC
<b>Jean-Gabriel SORBARA</b>	UT1	VP – PRES
<b>Jean-Baptiste HEBRAUD</b>	UT1	Elu BIATSS CA
<b>Patrice BOUYSSIERES</b>	UT2	VP CEVU
<b>Bernard SALLES</b>	INRA	Pr. UPS / Dir. Toxalim INRA
<b>Patrick MOUNAUD</b>	CNRS	Délégué régional
<b>Christian LAURENT</b>	INPT	Directeur d'unité
<b>Pierre PINEL</b>	INSA	Elu E/C au CA
<b>Jean-Pierre VINEL</b>	UPS	Doyen faculté de médecine Purpan
<b>Gilles BOUCHER</b>	INPT	DGS

<b>Hervé OSSARD</b>	UT1	Directeur IRDEI
<b>Pierre ESCALIER</b>	INSA	BIATSS
<b>Talal MASRI</b>	ENIT	Directeur

## 2. Ordre du jour

- Session plénière
- Travail en ateliers
- Session plénière : synthèse de l'avancement des ateliers
- Conclusion et préparation de la prochaine réunion du GT1 le 5 septembre

## 3. 1<sup>ère</sup> session plénière 9h – 12h45

Marie-France Barthet (PRES) anime la séance.

### 3.1 Validation du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2012

Plusieurs participants ont émis des remarques au sujet du compte-rendu de la dernière réunion du GT1, concernant des éléments abordés mais manquants dans le texte et des éléments ne faisant pas consensus.

Il a été rappelé que la validation du compte-rendu n'était, en aucun cas, une approbation des positions exprimées ou une forme de conclusion. Il s'agit pour les participants de vérifier que le texte du compte-rendu est bien un reflet fidèle des débats qui ont eu lieu. Ce contexte sera rappelé en début de chaque compte-rendu.

Le compte-rendu de la première réunion sera amendé selon les indications données.

### 3.2 La gouvernance de l'UT, telle qu'elle apparaît dans le dossier IDEX – présentation de Bruno Sire (UT1)

*Voir présentation en ligne sur le site du PRES.*

La présentation est issue de planches préliminaires à celles qui ont été présentées au jury de l'IDEX. Elle décrit un processus en trois phases.

**Phase 1** : entre le moment où l'UT est lauréate et 2 ans après, en 2014.

- Définition d'une charte entre les établissements de l'UT, comparable à une Constitution dans une fédération
- Construction, à horizon 2014, de 4 collèges :

- Collège de Droit, Economie et Gestion
- Collège Sciences Humaines et Sociales
- Collège Sciences et Technologies, Santé
- Collège des Ecoles d'Ingénieur « Toulouse Tech »
- Mise en place de trois types de conseils :
  - Deux conseils qui représentent la communauté académique et l'environnement socio-économique de l'UT : le Sénat Académique et le Comité d'Orientation Stratégique
  - Un panel d'experts extérieurs qui évalue les projets pour la répartition des fonds de l'IDEX : le Groupe d'Evaluation Scientifique
  - Un conseil rassemblant les différents conseils des Collèges de l'UT : le Conseil d'Université

Les périmètres des trois premiers collèges correspondent approximativement à ceux des universités UT1, UT2 et UT3. La constitution de Toulouse Tech est un chantier plus important, d'où les deux ans nécessaires pour le réaliser. Un débat a eu lieu, au moment de la préparation du dossier, quant à la constitution d'un Collège Santé à part, avec les Sciences et Technologies regroupées dans Toulouse Tech.

Dans cette phase, le PRES devient l'UT avec le statut de grand établissement. Il est financé par des flux provenant des établissements membres, qui continuent de disposer de leur propre budget.

### **Phase 2 : 2014 – 2016**

- Pour les établissements sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, consolidation d'un budget commun pour 2015, dans une logique *bottom-up*. Pour les établissements sous tutelle d'autres ministères, un fléchage spécifique des fonds peut être envisagé. L'Etat finance l'UT, qui répartit les fonds entre les Collèges.
- Les Collèges fonctionnent dans le cadre de la loi LRU, avec une autonomie des établissements membres.
- Un Directoire est mis en place : sorte de bureau du PRES élargi (représentants EPST, Président de Directoire qui n'est pas un Président d'université, directeurs délégués pour gérer les fonds de l'IDEX), il est l'organisme exécutif qui se réunit tous les 15 jours.
- Un Conseil de Surveillance, réuni 3 fois par an et composé majoritairement de personnalités extérieures au site, est mis en place afin d'arbitrer les divergences.

2016 est l'année de la fin de la période probatoire à l'issue de laquelle, sur validation du Commissariat Général à l'Investissement (CGI), les fonds de l'IDEX sont gérés directement par l'Université de Toulouse.

### **Phase 3 : 2016 – 2018**

Lors de cette dernière phase, le CGI n'a plus vocation à suivre les actions du site de Toulouse :

- En 2017, audit et retour d'expérience sur l'ensemble du site (étudiants et personnels) et de l'environnement socio-économique, pour étudier la question d'une fusion.
- En cas de convergence des rapports, mise en place d'une fusion pour 2018 et redéfinition d'une gouvernance ad-hoc.

Il a été souligné que la fusion ne serait réalisée qu'en cas d'évaluations convergentes, étant établi que certains établissements, dont UT1, ne la souhaitent pas.

Pour ce qui est des établissements, comme l'IEP et le CUFR Champollion, l'objectif était que ces derniers, comme les autres établissements, conservent leur personnalité morale et intègrent leur offre de formation à l'intérieur des Collèges.

Marie-France Barthet souligne que la question de l'adéquation du projet aux établissements associés, ainsi que la politique des sites en Midi-Pyrénées, n'avaient pas été centrales lors de la conception du projet. A présent, ces deux sujets sont à traiter dans le cadre des réunions des groupes de travail.

### **3.3 Structure et gouvernance actuelles du PRES – présentation de Marie-France Barthet**

*Voir présentation en ligne sur le site du PRES.*

Le PRES a le statut d'Etablissement Public de Coopération Scientifique (EPCS). La distinction entre établissements fondateurs et associés en son sein s'est faite sur le critère de l'habilitation à délivrer un doctorat, valable pour 6 établissements.

#### *Gouvernance*

Les règles de composition des instances décisionnelles du PRES sont définies par la loi. Les étudiants au CA du PRES sont des doctorants, dans la mesure où le doctorat est le seul diplôme sous label PRES.

Le Bureau du PRES est composé du président du PRES et des 6 Présidents ou directeurs des établissements membres fondateurs. Sont invités : le directeur exécutif du PRES ainsi que, depuis le CA du 21 juin 2012, les organismes de recherche (le CNRS et, de façon tournante, l'INRA, l'INSERM, l'IRD).

#### *Organisation*

Le PRES est organisé en 4 départements et 6 services. Les départements suivent les missions de base des universités :

- Formation et Vie étudiante
- Recherche et Doctorat
- Relations Européennes et Internationales
- Valorisation

Chaque département dispose d'un Bureau avec 6 représentants des membres fondateurs et d'un Comité d'Orientation incluant les membres associés. La politique du département est plutôt déterminée par le Bureau que par le Comité d'orientation.

Les 6 services (Général, CIUT, Communication, Diffusion de la Culture des Sciences et des Techniques, Immobilier et Aménagement, SICD) ont une organisation similaire à celle des départements. Enfin, la Maison Universitaire Franco-Mexicaine est une structure nationale qui est simplement hébergée au sein du PRES.

Trois services sont à comptabilité distincte : Immobilier et Aménagement, SICD, Maison Universitaire Franco-Mexicaine.

#### *Les ambitions du PRES lors de sa création*

Les décrets de création de 2007 définissent des ambitions assez proches de celles développées actuellement. Elles se répartissaient en trois thèmes : enseignement doctoral et recherche, gestion des équipements et des moyens, vie étudiante et sociale.

La plupart des missions associées à ces ambitions ont été remplies par le PRES, ou sont en cours de développement (par exemple : une politique mutualisée d'achats, la participation à la répartition des allocations doctorales ou l'intensification des relations internationales).

#### *Les principales forces du PRES*

- Une crédibilité en tant qu'acteur représentant le site auprès de l'Etat, la Région, la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.
- Un savoir-faire et une légitimité en tant qu'espace de concertation où peuvent se développer des projets innovants et des expérimentations, tels que l'Opération Campus et l>IDEX.
- Une organisation commune de la valorisation, permettant d'intégrer des compétences de haut niveau et d'être lisible auprès des chercheurs et des entreprises.

#### *Les principales faiblesses du PRES*

- En tant qu'EPCS, le PRES n'est pas considéré comme un opérateur de l'Etat, avec les conséquences suivantes :
  - o Le PRES n'a pas de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
  - o Le PRES ne peut pas se voir attribuer des postes de fonctionnaires
  - o Le PRES ne peut pas récupérer la TVA et
  - o les locaux ne peuvent pas lui être affectés
- Les processus de décision à l'unanimité limitent le dynamisme du site et sont relativement longs.

#### *Les recettes du PRES*

En 2009, les recettes ont été de 4 millions d'euros, et de 49 millions en 2010, essentiellement dus à l'Opération Campus. Les 13,9 millions de l'IDEX sont comptabilisés à part dans le budget 2012.

La participation des membres du PRES s'élève à 1,6 million d'euros, qui intègre la mise à disposition et les cotisations. Cela n'intègre pas les personnels interuniversitaires qui ne peuvent être comptabilisés de cette manière dans le budget du PRES. Les mises à disposition étaient initialement remboursées par le PRES, quand il disposait du budget nécessaire. Elles ont ensuite été réalisées gratuitement par les établissements. La participation de chaque établissement membre fondateur est la suivante (sans les postes inter-universitaires) :

- INPT : 9,13%
- INSA : 11,17%
- UPS : 33,66%
- UT1 : 20,15%
- UTM : 24%
- ISAE : 1,88%

Deux faiblesses supplémentaires ont été relevées par Hervé Pingaud (CUFR Champollion) :

- La difficulté à intégrer les membres associés à une décision collégiale
- L'absence de prise en compte des politiques territoriales

Plusieurs participants ont évoqué le fait que l'activité du PRES n'était pas suffisamment connue au niveau des CA des établissements. Brigitte Pradin (UPS) a souligné que plusieurs établissements ne s'approprièrent pas suffisamment les dispositifs mis en place par le PRES. Ces dispositifs pourraient être plus largement diffusés.

Le droit de véto (i.e. la prise de décision à l'unanimité) a été défendu par Bruno Sire comme une force, dans la mesure où il oblige les participants à trouver un consensus.

### **3.4 Transformation et structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche en France ; quelles évolutions des gouvernances au sein des universités en région ? – présentation de Gilles Boucher (INPT)**

*Voir présentation en ligne sur le site du PRES.*

#### *Etat des lieux de l'enseignement supérieur en 2011*

Le maillage territorial est important, avec 79 universités, 4 universités de technologie et 114 IUT.

La répartition des ressources humaines est complexe, avec différents cas de polarisation des étudiants en région. La région Midi-Pyrénées est particulière dans la mesure où 89% des effectifs sont dans la métropole universitaire, ce qui est un pourcentage particulièrement élevé pour une région disposant d'autres villes de taille moyenne.

Les 2,3 millions d'étudiants en France sont répartis principalement en région parisienne, puis à Lyon, Lille, Toulouse et Marseille. Toulouse était le deuxième pôle universitaire en termes de progression d'effectifs en 2011, après Montpellier.

La France compte 229 100 chercheurs et enseignants-chercheurs, dont une majorité travaille dans le secteur privé.

### *Une mutation profonde et rapide du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche entre 2005 et 2011*

Sur la période, on relève successivement : la loi de programme pour la recherche, la création de l'AERES, l'Opération Campus ou encore les dispositifs du Grand Emprunt. Les PRES ont été un premier vecteur de changement et Toulouse a été parmi les premiers PRES créés, en 2007.

On peut distinguer deux stratégies des PRES :

- PRES pré-fusionnels, qui ont choisi de concentrer leurs forces et de regrouper, au sein d'une entité administrative unique, l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur. Aix-Marseille et Lorraine ont réalisé cette fusion ; celle de Bordeaux est en cours de réalisation.
- PRES de coopération, qui ont choisi de déléguer une partie de leurs prérogatives et missions à une entité administrative unique, afin de créer des synergies de site. Parmi ceux-ci : Toulouse, Lyon, Université Européenne de Bretagne. Ces PRES peuvent être infrarégionaux, régionaux (quand ils regroupent la quasi-totalité des établissements de la région) ou interrégionaux.

De même, il est possible de distinguer deux modèles d'organisation :

- L'intégration : Grenoble, Bordeaux, Montpellier, Lorraine, Aix-Marseille
- Le fédéralisme : Lyon, Bretagne Pays de la Loire, Bourgogne-Franche Comté

Lille et Toulouse se trouvent à mi-chemin entre ces deux modèles.

Les fusions entre établissements se sont faites selon deux statuts : soit au sein d'une université, soit au sein d'un grand établissement :

- La Lorraine, qui a acquis un statut de grand établissement en tant qu'EPCSCP à statut dérogatoire, a fait disparaître les personnalités morales des établissements, mais a conservé les marques.
- Souvent ces fusions ont isolé la partie « unités de recherche » des parties Formations des ex-UFRs. Dans de nombreux cas, il a été question de délégations globales des plateformes de gestion. Par exemple, l'Université de Strasbourg a mis en place un service mutualisé pour les ressources humaines.

Certains participants ont évoqué la crainte, dans les cas de fusion, que l'attribution des ressources aux sciences exactes se fasse au détriment des sciences sociales. Gilles Boucher a indiqué que, dans certains cas, 1% d'économie dans les sciences exactes permettait d'augmenter de 10% le budget des sciences sociales.

Bruno Sire a rappelé que le site de Toulouse se distingue par un découpage disciplinaire à peu près cohérent avec celui des établissements et donc des chevauchements peu nombreux.

Philippe Debaecker (UT2) a regretté que la solidarité, la démocratie et la dimension sociale soient traitées à la marge, dans les cas de regroupements entre établissements. Il souhaite qu'il en soit autrement pour Toulouse.

Ayant participé à une étude sur le positionnement des IUT dans les structures nouvelles, Christelle Farenc (UPS) souligne une des conclusions du rapport : les IUT se regroupent soit en se fédérant, soit en fusionnant ; parfois ils se rassemblent avec les écoles d'ingénieurs quand ils n'arrivent pas à atteindre une masse critique leur permettant d'exister seuls.

### **3.5 Les modalités juridiques de structuration de la gouvernance pour la future UT – présentation de Jean-Gabriel Sorbara et Laure Ortiz**

*Voir présentation en ligne sur le site du PRES.*

La personnalité morale répond aux conditions suivantes : l'autonomie, des compétences données par un texte, des organes pour exercer celles-ci, des ressources financières propres. Une personne morale définit sa politique et la met en œuvre.

Les Etablissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP) sont de plusieurs types, parmi lesquels on trouve les Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche (universités, grandes écoles, instituts nationaux polytechniques, écoles normales supérieures, écoles françaises à l'étranger, grands établissements).

Dans le cas d'une fusion des établissements en une Université de Toulouse, celle-ci fonctionnerait de façon classique avec un Président, un CA, un CS et un CEVU. On trouve, au sein de l'université, des UFR aux compétences réduites (pas d'autonomie financière ni de pouvoir de décision propre, pas de pouvoir de proposition), des écoles et instituts répondant à l'article L.713-9 (dit « article 33 ») avec une autonomie plus importante (un CA, un budget autonome, une possibilité de fléchage des emplois).

Le grand établissement est un mode d'organisation qui permet de faire exception aux règles relatives à la gouvernance classique de l'université, tout en maintenant des instances de type CA et direction. Il n'est pas dérogoire des grands principes de l'université (limite des frais d'inscription, absence de sélection généralisée à l'entrée en L1). Il s'agit en tout cas d'un statut sans modèle, soumis à l'approbation du ministre.

Il est à noter que le Code de l'éducation prévoit deux modèles dérogoires :



- Le grand établissement, à la latitude dérogatoire étendue
- Les EPCSCP dérogatoires

Dans ce dernier cas, et contrairement à celui du grand établissement, la loi fixe des principes auxquels l'EPCSCP ne peut déroger, tels que l'indépendance des professeurs d'université, les principes démocratiques, ou encore la représentation des membres de la communauté dans les instances de décision.

Il existe également un processus de rattachement selon l'article L.719-10 (alinéa 2), dit « article 43 », qui, par simple convention, pourrait lier l'établissement rattaché à l'UT et inversement. Celui-ci conserve alors sa structure, sa personnalité morale et ses compétences. Ce dispositif peut avoir des conséquences sur la maîtrise des diplômes, sur le développement d'une charte de principes communs ou encore sur les flux de crédits. Dans le projet IDEX, l'UT organisait par convention l'attribution des fonds.

Selon Jean-Gabriel Sorbara, la meilleure solution, si les acteurs du site ne souhaitent pas mettre en place un grand établissement, est de faire en sorte que le Premier Ministre prenne un décret spécifique pour l'UT, comme c'est le cas pour l'IEP de Paris.

Les participants ont évoqué la question de la solidité du socle législatif, sur lequel bâtir un grand établissement : celui-ci pourrait être stabilisé par un décret en Conseil d'Etat, mais certains participants préféreraient disposer d'une base législative au sein du Code de l'Education. D'autres participants ont mis en avant le fait que le modèle de grand établissement n'est pas à craindre et qu'il offre une grande liberté d'organisation.

Plusieurs participants ont évoqué les Assises Nationales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche comme une opportunité pour l'UT d'être force de proposition, en demandant une clarification sur certains aspects du Code de l'Education et en identifiant les principes fondamentaux sur lesquels bâtir une structure, en vue d'une nouvelle loi cadre, qui redéfinisse un contexte juridique national.

Hervé Pingaud a souligné le fait que certains EPA ne se trouvaient pas dans le périmètre annoncé, n'étant ni écoles ni instituts. Il suggère alors un modèle de gouvernance, non pas à 2 mais à 3 niveaux, avec un statut intermédiaire entre EPA et EPCSCP, afin de donner plus de marge de manœuvre à certains établissements.

#### **4. 2<sup>ème</sup> session plénière 16h – 17h**

##### **4.1 Présentation des travaux de l'atelier 1**

Christelle Farenc, rapporteur de cet atelier, en présente les débats.

## Méthode de travail

Les participants de l'atelier ont élaboré 5 questions à traiter, concernant les modèles et structures de gouvernance de l'UTMP :

1. Quels sont les acteurs de l'Université de Toulouse Midi-Pyrénées (UTMP) ?
2. Quel périmètre d'action pour l'UTMP ? Gère-t-elle seulement l'IDEX ou bien l'IDEX, ainsi que des missions déléguées ?
3. Quel modèle d'Université ?
4. Quelles sont les « entités » unifiées / réunifiées de l'UTMP (« entités » remplace ici le mot « collèges ») ?
  - Quelle est leur nature, leurs missions ?
5. Quelles structures de gouvernance ? Sur quels principes sont-elles fondées ?

Les participants ont ensuite procédé à une discussion sur les questions 1, 2 et 4.

## Synthèse des discussions

### 1. Les **acteurs** de l'UTPM

A l'heure actuelle au sein du PRES, les acteurs sont :

- 6 établissements fondateurs (dont l'INPT qui regroupe 7 écoles)
- Des établissements associés : Ecole des Mines d'Albi, CUFR, ESC, ENFA, ENIT, IEP, ENSA, ENAC, ICAM (Institut Catholique des Arts et Métiers)

Ne sont pas dans le PRES :

- Institut Catholique, les EPCC (Etablissement de Coopération Culturelle, comme par exemple les Beaux-arts, l'Ecole de Design, etc.), les écoles privées de gestion, les CPGE et les STS
- Les EPST : CNRS, INRA, INSERM, IRD

A l'issue d'une discussion, les participants ont proposé des critères pouvant déterminer l'appartenance à l'UTMP :

- Le fait d'être une structure d'enseignement supérieur et de recherche évaluée par l'AERES
- Le fait de bénéficier de la reconnaissance réciproque des acteurs, impliquant une meilleure lisibilité de chacun

## 2. Quel **périmètre de l'UTMP** : la gestion de l'IDEX uniquement ?

Les participants ont estimé que l'UTMP ne devait pas simplement gérer l'IDEX (ainsi que les IDEFI et LABEX) mais devait également partager d'autres objectifs stratégiques. L'UTMP devrait être une fédération qui se donne des objectifs stratégiques plus larges.

## 3. Quel **périmètre des « entités »** (collèges) ?

La discussion s'est organisée autour de deux axes :

- La recherche et la formation
- La structuration des entités

### *Recherche et formation*

L'ensemble des participants a considéré comme très importante l'articulation entre formation et recherche. Cependant, deux visions assez différentes sont apparues au sein de l'atelier : une vision intégrée proposant des entités qui intègrent la formation et la recherche au sein d'unités pleines et une vision qui propose de conserver de manière indépendante les unités formation et les unités recherche dont les périmètres sont parfois difficiles à faire coïncider (ou dans le cas d'unités de recherche multi-établissements), mais en articulant fortement leurs politiques.

### *Structuration des entités*

La discussion a fait émerger deux visions distinctes :

- Une **première approche**, selon laquelle l'initiative stratégique de l'UTMP provient de la base (les entités) et le principe de subsidiarité est appliqué. Il n'y a dans ce cas pas de répartition des compétences *a priori*.

Cette approche correspond à la construction d'un PRES de deuxième génération construit avec 3 niveaux : l'UTMP composé des Collèges qui correspondent aux établissements actuels, eux-mêmes composés d'entités.

- Une **deuxième approche**, selon laquelle l'UTMP avec ses instances démocratiques se donne des objectifs stratégiques et impulse une politique vers les entités, qui doivent disposer d'une très grande autonomie. Dans ce modèle, réalisable à horizon 10 ans, l'UTMP dispose de plus de prérogatives et définit une véritable politique de formation et de recherche.

De plus, les entités actuelles ne seront pas forcément celles de demain. Certaines pourront se regrouper car elles ont le même objectif de formation et/ou de recherche, ou parce qu'elles partagent le même territoire. L'ensemble de ces entités pourra provenir de structures actuelles différentes.

Concernant les instances de l'UTMP, les participants ont estimé qu'une double représentation était nécessaire : une représentation des entités fédérées, ainsi qu'une représentation directe des personnels et usagers.

Des participants issus de l'INPT ont fait part de leur expérience, pour illustrer la question de la structuration des entités. Il a ainsi été relevé que les écoles de l'INPT n'ont pas de personnalité morale, mais elles jouissent pourtant d'une grande autonomie, conservant leur marque, et ayant la possibilité de s'inscrire dans des réseaux nationaux.

Deux points supplémentaires, évoqués en atelier mais non traités, ont été relevés :

- La convergence et la répartition des moyens avec un PRES de nouvelle génération
- Le pilotage possible des LABEX par le PRES, indépendamment des établissements actuels ce qui pourrait conduire à une difficulté pour les laboratoires sous-jacents et leurs établissements de rattachement

#### 4.2 Présentation des travaux de l'atelier 2

Patrick Mounaud, rapporteur de cet atelier, en présente les débats.

##### Méthode de travail

Les grands enjeux ont été formulés en début d'atelier par l'animateur, reprenant les points clefs des présentations. Ils ont été suivis d'un débat libre des participants, autour des questions de structuration de la gouvernance de l'UT.

##### Synthèse des discussions

L'atelier a abordé différents points thématiques, concernant la structuration de la gouvernance, permettant de baliser les sujets, en vue de la rédaction de propositions concrètes de structuration :

- La notion de **principe démocratique** a été présente à plusieurs reprises dans le débat. Certains participants ont exprimé la nécessité de représentation directe au sein de l'UT, à travers des élections sur listes, représentatives des établissements dans leur ensemble. Mais, pour que ce type de représentation ne mette pas en difficulté les plus petits établissements, il est proposé de lui adjoindre une représentation institutionnelle. Pour leur part, les étudiants souhaitent être intégrés dans l'UT, en tant que lieu démocratique :
  - o Afin de concilier efficacité et démocratie sur le site, il a été proposé de disposer d'un Conseil d'Université avec représentation directe, mais aussi d'un Conseil Arbitral, qui pourrait apporter un regard extérieur au site.
- En matière de **compétences** confiées à l'UT, la structuration stratégique de la recherche a été évoquée comme enjeu important. La réflexion sur les pôles de compétences devrait être approfondie, afin de privilégier ces espaces thématiques.

- Pour ce qui est des **missions** de l'UT, certains participants ont évoqué la nécessité de mieux prendre en compte la place de la formation, à la lumière du Plan Licence.
- En termes de **délais**, les participants ont rappelé que la définition de nouveaux principes de gouvernance nécessite un certain temps et doit tenir compte des propositions qui seront faites aux Assises Nationales de l'Enseignement Supérieur de la Recherche.
- L'**ancrage territorial** a également été évoqué, plusieurs participants souhaitant que la structure à venir prenne le nom d' «Université de Toulouse Midi-Pyrénées», pour faire état à la fois des différentes localisations des établissements membres et du public visé par l'établissement.
- Les **différences de statuts** entre membres fondateurs et membres associés ont fait l'objet de discussions, sans qu'une proposition consensuelle émerge sur leur éventuel nivellement.

## 5. Conclusion et préparation de la prochaine réunion du GT1

Les participants au groupe de travail s'accordent à considérer que l'UT a pour vocation à gérer l'IDEX, mais également des missions plus larges.

Afin de permettre un avancement optimal de la concertation sur le site, les participants travailleront par échanges d'e-mails pour bâtir des propositions de synthèses qui seront débattues lors de la prochaine réunion du GT1, le 5 septembre, et permettre ainsi d'être force de proposition lors de la réunion du Comité de Concertation de Site, le 14 septembre prochain.

Pour mémoire, le GT1 Gouvernance se réunira :

- Mercredi **5 septembre 2012**
- Mardi **25 septembre 2012**